



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 38161

Texte de la question

Pour de nombreuses familles, assurer la scolarité de leurs enfants est financièrement difficile. En particulier, l'enseignement professionnel génère souvent des frais supplémentaires : matériels onéreux ; spécialités n'existant que dans certains établissements avec, pour conséquences, des frais de déplacements, d'internats éventuels ; frais supplémentaires liés aux stages. Il ne faut pas admettre que ces obstacles conduisent les jeunes et leurs familles à renoncer aux formations choisies : or, ce constat peut pourtant être fait. Devant cette situation, M. Daniel Paul sur la base du travail mené par la confédération syndicale des familles, attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques : revalorisation des bourses ; création d'un taux zéro permettant de bénéficier uniquement des primes d'équipement et de qualification ; mise à disposition d'un minimum de matériel. Il lui demande si de telles mesures ne pourraient pas être retenues et quelles sont les dispositions sociales que le ministère de l'éducation nationale entend prendre pour accompagner et faciliter l'accès des jeunes à la qualification professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38161

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6777

Question retirée le : 10 janvier 2000 (Retrait pour cause de question identique)